

Sainte Marie, le 24 juillet 2014

☎ 03-81-93-41-45 – Fax. 03-81-93-19-34

-----

## **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 23 juillet 2014**

.....  
Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 23 juillet 2014 à 19 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents :** RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - BRESSON Béatrice - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard – GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier – VALLAT Stéphanie – VIEILLE Sébastien

**Etaient absents excusés :** MARTIN Michel - BIRINGER Frédéric - BOYER Georges - GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire

M. VIEILLE Sébastien a été nommé secrétaire.

M. Gérald GROSCLAUDE a donné procuration pour ce Conseil Municipal à M. Denis GROSCLAUDE.

Compte rendu du 20 juin 2014 approuvé à l'unanimité.

.....  
**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Bois et Agriculture :**

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que la livraison du bois d'affouage est terminée.

**Commission Environnement et Fleurissement :**

La remise en état des espaces fleuris suite au problème de qualité du produit Miscanthus a été prise en charge par le fournisseur NATURALIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le jury départemental des villes et villages fleuris est passé le mardi 22 juillet 2014 sur la commune.

**PERMIS D'AMÉNAGER QUARTIER DE LA CHAULIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Permis d'Aménager du quartier de la Chauillère. Après délibération, le Conseil Municipal l'autorise, à l'unanimité, à déposer auprès de la DDT le Permis d'Aménager établi par le Cabinet RUEZ.

**PROJET BATIMENT PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude confiée par le SIVU au Cabinet MP CONSEIL concernant l'évolution de l'activité périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le scénario 4 qui prévoit la création d'un bâtiment comprenant : deux classes de maternelle, un périscolaire et en option, une crèche.

La solution 4 sans crèche nécessite un engagement financier des communes de l'ordre de 40 à 50 € par an et par habitant.

L'option crèche engendre un surcoût de l'ordre de 10 € par an et par habitant.

Pour la Commune de Sainte-Marie, l'incidence budgétaire sera intégrée dans les budgets communaux futurs, sachant que la fin de remboursement de 3 prêts à l'horizon 2017 représente une atténuation de l'ordre de 28.50 € par an et par habitant.

## **LES RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux horaires qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2014.

Concernant notre RPI, l'emploi du temps scolaire a été validé lors du conseil d'école du 8 novembre 2013 par les délégués de parents d'élèves et le corps enseignant. La proposition a été retenue par vote et a été entérinée à l'unanimité par le Conseil Syndical du SIVU au cours de sa réunion du 12 novembre 2013.

Les horaires seront les suivants :

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h

Mercredi : 8h30 – 11h

Vendredi : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 15h30

Le SIVU a ensuite réfléchi à l'aménagement des temps périscolaires.

L'accueil périscolaire du matin sera proposé tous les jours y compris le mercredi.

L'accueil périscolaire du soir sera maintenu jusqu'à 18h30 tous les soirs.

Un accueil périscolaire sera proposé le mercredi en fin de matinée de 11h à 12h sans repas ou de 11h à 13h avec le repas.

Par ailleurs, le SIVU propose de mettre en place des activités TAP (Temps d'Activités Périscolaires), sans surcoût par rapport aux heures de périscolaire classique.

Ces activités seront organisées par petits groupes et par tranche d'âge et leur encadrement sera confié à Léo Lagrange. Les ateliers seront assurés pour une période de 7 semaines et éventuellement renouvelables suivant les inscriptions.

D'une durée d'1 heure, les activités seront réparties sur 3 des 4 soirs de la semaine après un temps de goûter et l'arrivée à Sainte-Marie des élèves de Raynans soit :

- le lundi, mardi et/ou jeudi de 16h30 à 17h30

- le vendredi de 16h à 17h.

## **DIVERS**

### *Lutte contre l'ambrosie*

M. le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du Préfet en date du 11 juillet 2014.

L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.

Le Plan Régional Santé Environnement prévoit la désignation de référents ambrosie dans les communes.

Le Conseil Municipal désigne M. VIEILLE Sébastien comme référent ambrosie.

### *Participation FSL/FAAD*

Chaque année, le Conseil Général demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas financer ces deux actions.

### Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande des services fiscaux, il a proposé une liste de 24 noms parmi lesquels ont été désignés 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

#### **Titulaires**

Philippe RINGENBACH, Le Maire

- Norbert COURGEY
- Roland PARROD
- Michel BISSOLI
- Gaëlle GLAUSER
- Freddy GEIN
- André PARROT

#### **Suppléants**

- Gilles PARROD
- Michel GROSCLAUDE
- Georges BAINIER
- Béatrice BRESSON
- Jacques PERIN
- Jean HEITZMANN

### Courrier de Mme BOLMONT

Le Maire fait lecture d'un courrier adressé par Mme BOLMONT Mireille, souhaitant que l'école soit « baptisée » du nom de son défunt mari.

Le conseil Municipal prend acte de sa demande et se donne un temps de réflexion pour y répondre.

### Motion de soutien à l'action de l'AMF

Motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient les demandes de l'AMF portant sur :

- un réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Maire, Ph. RINGENBACH